



Frais de missions Frais de stages nouveau barème repas pour 2020



Les barèmes de frais de repas selon lesquels sont calculés les frais de missions ainsi que les frais de stages évoluent à compter du 1er janvier 2020.

Arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

**A compter du
01/01/2020**
hausse des frais repas



**vous êtes concernés si vous réalisez
hors résidence administrative :**

- des missions
- un stage / une formation
- un concours ou un examen



Barèmes 2020

Consultez les
nouveaux barèmes 2020
sur www.alternativepn.fr



Frais de mission / Frais de stage Barème hébergement & repas 2020

Frais de mission et de stage (Formation Continue)			
Localisation	Hébergement	Déjeuner	Dîner
Taux de base	70€		

Frais de stage (formation préalable à la titularisation)			
Conditions de logement et indemnité	Durée de la formation	Indemnité journalière	Indemnité mensuelle
Logement gratuit + accès à un restaurant administratif	les 8 premiers jours	18,80€	5,90€
	du 9ème jour à la fin du 15ème mois	9,90€	2,90€
	à partir du 16ème mois	6,90€	2,90€

Frais de mission / Frais de stage			
Qui peut en bénéficier ?			
Motivation du déplacement	Lieux du déplacement	Type de frais remboursés	

Agent en mission	exécution du service muni d'un ordre de mission mission > 12 mois	hors de sa résidence administrative hors de la résidence familiale	frais kilométrique frais d'hébergement frais de repas
Agent en tournée	agent en poste à l'étranger déplacement de service	à l'étranger hors de sa zone de compétence	frais kilométrique frais d'hébergement frais de repas
Agent en intérim	occuper un poste temporairement vacant	hors de sa résidence administrative hors de la résidence familiale	frais kilométrique frais d'hébergement frais de repas

Agent en stage	suivre une formation de l'administration préalable à la titularisation	peu importe	frais kilométrique frais d'hébergement frais de repas
	suivre une formation continue de l'administration	hors de sa résidence administrative hors de la résidence familiale	frais kilométrique frais d'hébergement frais de repas
Candidats ou examens	se présenter aux épreuves d'admissibilité ou d'admission ou d'un examen professionnel	hors de sa résidence administrative hors de la résidence familiale	frais kilométrique l'aller-retour par an (sauf si convocation aux épreuves d'admission)

Paris, le 10 octobre 2019 Bureau National Alternative Police - Cfdt - 47/49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris secretariat@alternativepn.fr - www.alternativepn.fr

Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer